

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE NEUF AVRIL (09/04/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES : 7

M. Gabin LOPEZ (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représenté par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT : 1

M. Jean-Claude LORENZO, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

04 – 09 avril 2024

4. Délibération de création d'emplois et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur PORTES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1111-2,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2024,

Considérant qu'aux termes du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

Considérant l'évolution permanente de l'organisation des services afin d'améliorer les services rendus à la population,

Considérant la nécessité de tenir compte de l'évolution de carrière des agents de la collectivité et par voie de conséquence du tableau d'avancement de grade 2024,

Considérant les besoins des services,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire	Date d'effet
1	Rédacteur territorial	Assistant administratif du Centre Technique Municipal	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Educateur territorial de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle	Chargé d'accueil jeunesse Médiathèque	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Ingénieur territorial Hors Classe	Architecte	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe	Professeur de batterie	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Assistant RH	35h	1 ^{er} mai 2024
2	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Assistant administratif pôle culture, Chargé d'accueil guichet	35h	1 ^{er} mai 2024
2	Adjoint d'animation territorial principal 1 ^{ère} classe	Chargé d'évènementiel, Coordinateur de centre de Loisirs	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Chargé d'accueil	35h	1 ^{er} mai 2024
1	Agent social principal 2 ^{ème} classe	Chargé d'accueil	35h	1 ^{er} mai 2024
2	Brigadier-chef principal	Agents de police municipale	35h	1 ^{er} mai 2024
2	Agent de maîtrise principal	Chef de service bâtiment et voirie	35h	1 ^{er} mai 2024
3	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agents des écoles, des salles et de la voirie	35h	1 ^{er} mai 2024
3	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent des espaces verts, agent des écoles, agent des services techniques	35h	1 ^{er} mai 2024

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, DUPARC, VELA),

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires auxdites modifications,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour copie conforme
Moissac, le 11 avril 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :